



Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie

Centre d'affaires - Bât. Pierre - Californie - 97232 Lamentin / Tel : 0596 50 74 00 - Fax : 0596 50 74 37
Email : industrie@ampi.mq - Internet : www.industriemartinique.com

ASSEMBLEE GENERALE – 3 JUIN 2010

Mr le Préfet,
Mr le Président du Conseil Régional
Mesdames et Messieurs les élus et responsables d'administrations,
Messieurs les Sous-Préfets du Marin et de St-Pierre,
Chers partenaires publics et privés,
Chers amis opérateurs et personnels du port de Fort de France,
Chers collègues de la Guadeloupe, chers amis industriels
Mesdames Messieurs,

Je vous remercie sincèrement de votre présence et tiens à vous dire combien cette rencontre annuelle avec vous tous, en clôture de notre Assemblée générale, nous est précieuse. Elle nous donne en effet l'occasion, chaque année, de faire le point sur notre secteur d'activité industriel et d'évoquer les tendances qui nous paraissent se dessiner pour l'avenir.

Le bilan d'abord :

L'Industrie à la Martinique, c'est 8 % du PIB et, tous secteurs confondus, un chiffre d'affaires en 2008 de 1,4 Milliards d'€ pour les 135 adhérents industriels que compte l'AMPI. Ceux-ci emploient un effectif total de 4 200 salariés, représentant une masse salariale totale annuelle de 180 millions d'€.

L'Industrie est aussi le principal secteur exportateur de la Martinique, avant la banane, les produits industriels (produits pétroliers compris) représentant pas loin de 80 % des exportations de Martinique, soit 288 Millions d'€ de produits industriels exportés pour un total d'exportations de 367 Millions d'€ en 2008.

Enfin, par comparaison aux importations de Martinique, on observe que le chiffre d'affaires de l'industrie locale déjà cité, soit 1,4 Milliards d'€, représente plus de 50 % des importations totales de Martinique, celles-ci atteignant 2,7 Milliards d'€ en 2008. J'ai donné les chiffres de 2008, parce qu'en 2009, personne n'en sera surpris, ils sont moins bons.

Ainsi, à l'analyse des dernières statistiques issues de notre propre enquête auprès de nos adhérents pour les années 2008 et 2009, on constate une baisse sensible du chiffre d'affaires industriel global en 2009 d'environ 14 %, mais cette moyenne est bien sûr à nuancer selon les secteurs.

Les secteurs le plus particulièrement frappés par cette baisse d'activité, sont les secteurs des matériaux de construction et du travail des métaux, tandis que le secteur de l'énergie pâtit de la baisse des prix de vente.

Deux secteurs résistent mieux à la crise : il s'agit du secteur agroalimentaire et du secteur de la chimie/parachimie.

C'est donc une situation assez morose que les industriels martiniquais ont connue en 2009. Ceux-ci ont cependant abordé l'année 2010 avec l'espoir d'une relance significative de l'activité économique et d'une paix sociale retrouvée.

Pour ce qui est du court terme,

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de Région, les mesures du plan de relance annoncées tant par l'Etat que par la Collectivité régionale, notamment dans le domaine du bâtiment et travaux publics sont bien sûr attendues avec impatience par les entreprises industrielles fournisseurs de ces secteurs. Ce qui leur manque le plus, aujourd'hui, ce sont les commandes effectives de travaux.

Mais certaines mesures d'accompagnement financier restent nécessaires, notamment celles pouvant permettre de renforcer des trésoreries, dans beaucoup de cas, fortement altérées par la crise.

Il en est de même de certaines mesures de la Lodeom dont nous attendons qu'elles deviennent effectivement opérationnelles car elles devraient conduire à l'allègement de certaines charges pour nos entreprises. Par exemple, la publication du décret d'application de l'aide au fret sur les matières premières et les produits locaux exportés, prévue à l'article 24 de la Lodeom, intéresse particulièrement le secteur industriel.

A contrario, on doit regretter que certaines mesures de la Lodeom, notamment la dégressivité des exonérations de charges sociales et la suppression de la TVA NPR aboutissent à augmenter les charges d'exploitation de nos entreprises.

Ainsi, la suppression de la TVA NPR entraîne mécaniquement une hausse des prix des matériaux de construction de 8,5 %, dans un contexte de marché du BTP déjà particulièrement dégradé.

La mise en œuvre de certaines mesures du Conseil Interministériel de l'Outre-mer sont également attendues, notamment celles en faveur de la production endogène. Vous voudrez bien nous donner quelques informations sur ce point, si vous en êtes d'accord, Mr le Préfet.

Pour ce qui est du moyen et long terme,

Le séminaire « Convergence » co-organisé par la Commission Européenne, l'Etat et la Région du 28 au 30 avril derniers au Palais des congrès de Madiana, a permis de découvrir quelques premiers éléments de la stratégie européenne « UE 2020 » pour les Régions Ultrapériphériques de l'Europe, à l'horizon 2020.

Le Mémoire « *Une vision renouvelée de la stratégie européenne à l'égard de l'ultrapériphérie* », signé le 7 mai dernier à Las Palmas aux Canaries, et largement évoqué lors du récent Forum de l'Ultrapériphérie à Bruxelles les 27 et 28 mai, représente également, d'une certaine manière, la feuille de route du partenariat entre l'Europe, l'Etat et les Régions, devant accompagner le développement économique et social de nos régions pour la décennie à venir.

Cette stratégie renouvelée, lit-on dans le mémoire, doit être fondée sur le principe d'une plus grande valorisation des potentialités et des avantages comparatifs de nos Régions (positionnement géographique, biodiversité, domaine maritime...), sans pour autant sous-estimer leurs contraintes structurelles permanentes (éloignement, exigüité des marchés, absence d'économie d'échelle, aléas climatiques...).

En somme, il faut miser sur le développement de secteurs stratégiques d'avenir, tout en maintenant en parallèle, des mesures de compensation qui permettent de maintenir à un bon niveau de compétitivité, les productions agricoles traditionnelles, l'industrie locale et les services.

Sur l'essentiel, on le voit, le Mémoire RUP, la Lodeom et le Conseil Interministériel de l'Outre-Mer partagent la même vision : il s'agit pour les DOM, face aux nouveaux enjeux planétaires, de développer de nouveaux secteurs d'activité pouvant être considérés comme prioritaires (agronutrition, énergies renouvelables, environnement, T.I.C, tourisme), tout en confortant les secteurs traditionnels.

Nous-mêmes, industriels, nous approuvons cette double stratégie, nous trouvant, dans nos entreprises, aux premières places pour observer les évolutions des marchés et mesurant pleinement la nécessité d'ajuster en permanence, nos gammes de produits, nos organisations et nos modes de management, pour rester dans la course.

Dans ce domaine, nos industries ont toutes consenti, depuis des années, d'importants efforts de modernisation de leurs équipements, de mise à niveau de leurs procédés de fabrication et de formation professionnelle, aidées en cela par les mesures de soutien public d'Etat (défiscalisation) et des fonds structurels européens, Feder, Feader et FSE.

Dans un marché étroit, fortement concurrencé par l'importation et confronté à de nouvelles stratégies commerciales, par exemple dans la grande distribution alimentaire moderne de plus en plus orientées vers le développement du « hard discount » et du produit à marque de distributeur (MDD), nos entreprises doivent

plus que jamais partir à la recherche de nouveaux créneaux, innover pour maintenir leur compétitivité et leur part de marché et coller aux nouvelles attentes du consommateur. Cela dit, nous savons reconnaître aussi les efforts de la Grande Distribution et de leur représentation, le SDGA, pour qu'une place suffisante soit accordée aux Produits de l'Industrie Locale dans leurs rayons. Mais tous ensemble, nous devons pouvoir encore mieux faire.

Nos industries ont également à faire face aux nouvelles réglementations en matière d'environnement qui nécessitent dans certains cas d'avoir à réaliser d'importants investissements pour répondre à des normes devenant de plus en plus exigeantes. Il en est ainsi des efforts à conduire en matière d'économie d'énergie et de traitement des déchets et bientôt, peut-être, de bilan carbone ! Quelques réussites remarquables sont déjà à mettre à l'actif de nos industriels dans ces domaines, comme par exemple la production d'énergie par méthanisation des vinasses de distilleries. Je voudrais également rappeler qu'à ce sujet, l'AMPI a signé une convention de partenariat avec l'ADEME qui commence à porter ses premiers fruits (je salue Mr Jean-Michel Bordage ainsi que ses collaborateurs ici présents).

Ces nouvelles réglementations en matière environnementale peuvent elles-mêmes générer de nouvelles activités industrielles dans le domaine du recyclage et de la production d'énergie renouvelable : photovoltaïque, géothermique ou à partir de biomasses végétales par exemple.

Pour autant, la production d'une énergie déjà bien connue et maîtrisée en Martinique depuis bientôt 40 ans, celle de la SARA, doit bien sûr être préservée. Je voudrais dire un mot sur ce sujet si vous le permettez (*notre magazine PIL y consacre un important dossier que je vous invite à découvrir*).

Cette unité de raffinage, la SARA, constitue, de toute évidence, un équipement structurant essentiel à notre économie et démontre indiscutablement, depuis quatre décennies, sa capacité à assurer une sécurité d'approvisionnement en énergie, pour les trois DFA, aux normes de qualité et de sécurité les plus exigeantes.

La SARA est aussi une entreprise de grande technicité qui contribue de manière significative à l'emploi de personnels qualifiés dans les trois régions et qui fait par ailleurs travailler un nombre important d'entreprises sous-traitantes locales.

Pour la SARA, comme pour l'industrie martiniquaise dans son ensemble, il s'agit de développer la production de valeur ajoutée localement et non de prôner le recours systématique à l'importation de produits finis, là où il peut y avoir une production par nous-mêmes.

On ne peut pas souhaiter, au plus haut sommet de l'Etat, le développement endogène pour nos économies et laisser entendre, en même temps, qu'on pourrait remplacer un raffinage local par l'importation directe de produits pétroliers raffinés.

En ce qui nous concerne, le pétrole raffiné doit rester un PIL.

Pour nous, c'est « *touche pas à ma SARA !* » et en disant cela, nous comptons sur la solidarité de tous les Antillo-Guyanais pour maintenir cette production locale antillo-guyanaise.

Concernant l'agro-industrie, tendre vers l'autosuffisance alimentaire et donc développer, là aussi, la production endogène agricole et alimentaire face à l'importation, est très certainement l'enjeu majeur des décennies à venir. Ce sujet a d'ailleurs largement été évoqué comme prioritaire lors des récents Etats Généraux de l'Outre-mer et du Conseil Interministériel de l'Outre-mer qui s'en est suivi.

Les industriels martiniquais sont pleinement conscients de ces nouveaux enjeux de filières et mesurent, à sa juste valeur, l'importance du développement que peut trouver dans l'industrie alimentaire le développement de la production agricole elle-même.

Dans ce domaine, les actions conduites avec le soutien du POSEI et de l'Etat, par l'interprofession viande, l'AMIV, et par l'interprofession fruits et légumes, IMAFLHOR, plus récemment créée, sont des initiatives à soutenir, l'AMPI y adhère pleinement.

Il nous faut aussi valoriser le meilleur de notre environnement géographique tout en le préservant : notre biodiversité, la grande étendue de notre domaine maritime, le soleil sont autant d'atouts que nous nous devons de mettre encore plus en valeur.

Nous devons par exemple investir le champ de la valorisation de nos plantes médicinales et aromatiques tropicales ainsi que de notre faune et flore marines.

Nous devons développer notre production sylvicole pouvant permettre, en même temps, la reconversion de nos sols pollués vers des productions d'essences d'arbres utilisables dans l'industrie de la menuiserie et du bâtiment, notamment.

Il nous faut, nous l'avons dit, renforcer notre présence sur notre marché intérieur. Le réflexe « *j'achète PIL* », tant pour le consommateur que pour les grands acheteurs publics et privés, n'est pas encore suffisamment acquis.

Et nous devons aussi trouver de nouveaux débouchés à l'exportation pour nos productions.

Tout ceci nécessite d'améliorer encore et encore notre compétitivité. En cela les concours publics régionaux, nationaux et européens nous seront plus que jamais indispensables pour compenser les surcoûts de notre production résultant de l'ultrapériphérie.

A titre d'exemple, le maintien des différentiels d'octroi de mer en faveur de la production des DOM, qui contribue en partie à la compensation de ces surcoûts, nous demeure essentiel. Nous souhaitons convaincre les autorités européennes de la nécessité de maintenir ces différentiels au-delà de l'échéance de 2014.

Mais nous souhaitons pouvoir aussi compter sur l'Assemblée Régionale nouvellement élue et son Président, pour que soient maintenues à leur niveau actuel, les exonérations d'octroi de mer accordées à la production martiniquaise. Nous nous réjouissons à ce propos de l'initiative prise par le nouveau Président Serge Letchimy, de créer des Commissions ad'hoc associant élus et personnalités qualifiées sur des thèmes de travail pouvant concerner les entreprises. Parmi celles-ci, la Commission ad'hoc « octroi de mer et fiscalité », nous donnera certainement l'occasion de fructueux échanges avec les élus régionaux si, comme je l'espère, l'AMPI est conviée à y participer. C'est bien sûr un sujet que nous connaissons bien.

Je ne voudrais pas terminer mon intervention, sans adresser un message particulier à nos partenaires armateurs, manutentionnaires et personnels dockers du port de Fort de France, présents avec nous ce soir, pour leur dire comment nous sommes attachés à un bon fonctionnement de l'infrastructure portuaire et comment nous souhaitons, comme je crois, l'ensemble des usagers du port, que les négociations en cours entre manutentionnaires et personnels dockers, puissent aboutir. Nous le disons régulièrement, le port, point d'entrée de nos matières premières et point de sortie de nos produits finis exportables, est un équipement industriel majeur, indispensable à notre propre production.

Souhaitons donc un heureux dénouement à la réorganisation en cours de la manutention au port de Fort-de-France.

En conclusion, Mesdames, Messieurs, vous le voyez l'industrie locale fait face à la crise et tient bon. Mieux valoriser nos atouts pour l'avenir, mais ne pas fragiliser le présent. Si telle est la vision rénovée du développement économique de nos régions, elle nous convient bien.

Je vous remercie de votre attention.

Pierre MARIE-JOSEPH

Président